

antérieurs d'éliminer les mesures protectionnistes, les gestes qui ont été ou vont être posés sont importants.

Au début de l'année, les engagements pris au Tokyo Round ont été exécutés; plus tard, les parties à l'Accord du GATT relatif au commerce des aéronefs civils ont convenu d'augmenter sensiblement le nombre de produits visés par l'Accord. Dans le cadre de nos efforts en vue de renforcer le système multilatéral d'échanges en assouplissant et en démantelant les mesures de restriction et de distorsion des échanges, nous proposons d'avancer la date de mise en application des réductions tarifaires décidées lors des négociations du Tokyo Round pour tous les produits sans exception. Il est important que nous nous soyons mis d'accord sur une première étape à cet égard. L'application anticipée des concessions tarifaires du Tokyo Round prouve de façon éloquente que nous restons capables de progresser vers un système plus ouvert. Nous ne devons pas, cependant, nous estimer satisfaits. Cette première étape ne s'attache pas à de nombreux problèmes urgents dont il nous faut continuer de nous occuper activement.

Le Canada est tout à fait conscient de l'importance d'améliorer l'accès des produits des pays en développement aux marchés des pays développés. A cet égard, nous envisageons d'étendre l'actuel régime d'admission en franchise à la plupart des exportations de produits industriels provenant des PMA, et nous étudions des demandes visant de nouvelles améliorations à apporter à notre TPG.

Les gouvernements demeurent la cible de pressions protectionnistes toujours aussi fortes. Il importe que nous résistions collectivement à ces pressions afin de ne pas nuire à la reprise économique, ainsi qu'au système multilatéral d'échanges et au système financier international. A cet égard, le Secrétariat de l'OCDE et le Comité des échanges ont fourni d'utiles analyses de notre rendement et de la situation générale. Nous espérons vivement que cet important travail se poursuivra. A notre avis, les examens sectoriels dont on propose la réalisation par l'OCDE constituent une priorité. Nous croyons qu'ils doivent couvrir la question de l'ajustement structurel - plus particulièrement analyser les causes du changement structurel. Souvent, celui-ci est le fruit de pressions d'origine nationale provoquées par des déplacements de la demande ou des changements technologiques, mais on l'attribue par erreur ou par commodité à la concurrence internationale. En mettant le doigt sur les causes du changement structurel et les conséquences des mesures protectionnistes, les examens sectoriels devraient permettre non seulement d'apporter de meilleurs correctifs mais aussi, espérons-le, de prendre des mesures préventives plus efficaces.

L'usage continu de mesures de la "zone grise" pose de graves problèmes au système multilatéral d'échanges. Ces mesures, qui ne sont pas officiellement prises en vertu de l'article XIX, ni notifiées au GATT, doivent être soumises à un contrôle plus étroit. Nous devons nous efforcer de nous entendre sur la meilleure façon de contrôler ces mesures et d'ainsi les rendre plus transparentes. Grâce à un contrôle efficace et à une plus grande transparence, nous pourrions approfondir notablement nos connaissances sur les répercussions des mesures de la "zone grise" et tester notre capacité à soumettre ces mesures aux règles internationales.